

## Décision n° 2024-148 du 05/02/2024 - Désignation d'un expert externe ponctuel à l'ANSM (MASINGUE Marion)

**Le Directeur « de la Direction Médicale Médicaments 2 (Psychiatrie, neurologie ; Antalgie, rhumatologie, anesthésie, médicaments des addictions ; Dermatologie, déficits enzymatiques, médecine interne, hépatologie, gastro-entérologie ; Maladies Infectieuses et Emergentes ; Régulation des flux des stupéfiants et psychotropes) » ;**

**Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

### **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme MASINGUE Marion est désignée expert externe ponctuel auprès de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, jusqu'au 31 décembre 2026.

**Article 2** : La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 05/02/2024

Dr Philippe Vella  
Directeur  
Direction Médicale Médicaments 2